

TR: Mesures covid-19

samedi 24 octobre, 08:25

De : Cornélis VAN RIJSWIJK

> Message du 24/10/20 08:22
> De : "Cornélis VAN RIJSWIJK" <cornelis.van-rijswijk@orange.fr>
> A :
> Copie à :
> Objet : TR: Mesures covid-19
>
>

De : info@ffvelo.fr <info@ffvelo.fr>
> **Envoyé** : jeudi 22 octobre 2020 13:01
> **Objet** : Mesures covid-19

Destinataires :

- Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme, merci de diffuser à l'ensemble de vos clubs
- Délégué(e)s Sécurité/Commission Sécurité
- Délégué(e)s régionaux Jeunes/Commission Jeunes
- Délégué(e)s Formation/Commission Formation
- Comité directeur fédéral
- Siège fédéral/ETN

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Nous connaissons depuis quelques semaines une résurgence de la Covid-19 sur l'ensemble du territoire national. Même si le gouvernement ne souhaite pas un confinement total, il a pris des mesures de restrictions de certaines activités économiques et de loisirs. Nos activités fédérales en seront, soit directement soit indirectement impactées.

Dans l'ensemble, les pratiques régulières au sein de nos structures pourront être organisées, avec bien entendu, le respect d'un certain nombre de points dont les gestes barrières. Depuis septembre des randonnées ont pu se tenir, avec un protocole sanitaire imposé par la préfecture. Les formations fédérales sont fortement perturbées, nous travaillons activement afin de proposer des solutions pour que les stagiaires en cours ne soient pas pénalisés. Enfin, l'organisation de réunions et les assemblées générales de nos structures sont un véritable parcours du combattant, la tenue et les conditions diffèrent selon les zones de circulation du virus, mais aussi selon restrictions supplémentaires des préfectures.

Le 15 octobre des informations vous ont été envoyées sur l'organisation de vos activités. A ce jour, suite à l'ambiguïté entre le décret du 16 octobre qui limite à 6 les rassemblements sur la voie publique et le communiqué de presse du Ministère en charge des sports, nous ne sommes pas en mesure de vous garantir que la limitation que nous préconisons soit la bonne pour les sorties organisées par vos clubs. Nous avons interrogé le ministère, une réponse devrait être apportée en fin de semaine ou début de semaine prochaine. La vie des clubs c'est de rouler ensemble et nous défendons la valeur de convivialité du cyclotourisme. Cependant, je vous rappelle que nous sommes depuis le 17 octobre en URGENCE SANITAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE. Cela veut dire que l'Etat et les préfets peuvent prendre toutes les restrictions pour garantir la sécurité sanitaire de la population, et nous nous devons de respecter les textes réglementaires.

N'oubliez pas d'adopter les bons comportements pour ralentir la circulation du virus, mais surtout de protéger nos amis et nos familles cyclotouristes.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Cordialement,



Isabelle Gautheron
> Directrice technique nationale
>
> +33 (0)1 56 20 88 90
> i.gautheron@ffvelo.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
> 12, rue Louis Bertrand - CS 80045
> 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
> www.ffvelo.fr www.veloentrance.fr

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR

